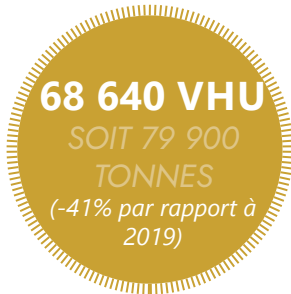


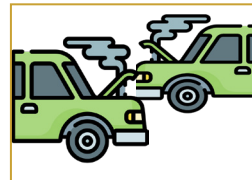


LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE (2023)

LA COLLECTE EN PAYS DE LA LOIRE :



LE MAILLAGE RÉGIONAL :

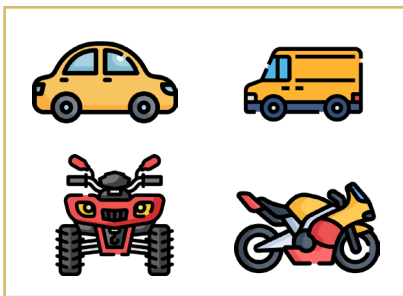


109
CENTRES VHU AGRÉÉS



3
BROYEURS AGRÉÉS

ORGANISATION DE LA FILIÈRE



Mise en place dès 2005 suite à une directive européenne, la filière des véhicules hors d'usage (VHU) était initialement applicable aux **voitures particulières, camionnettes et cyclomoteurs à 3 roues**. La loi AGECE prévoit à **partir de 2022 d'étendre ce périmètre** aux véhicules à moteur à 2 roues et aux quadricycles à moteurs (quads et voiturettes).

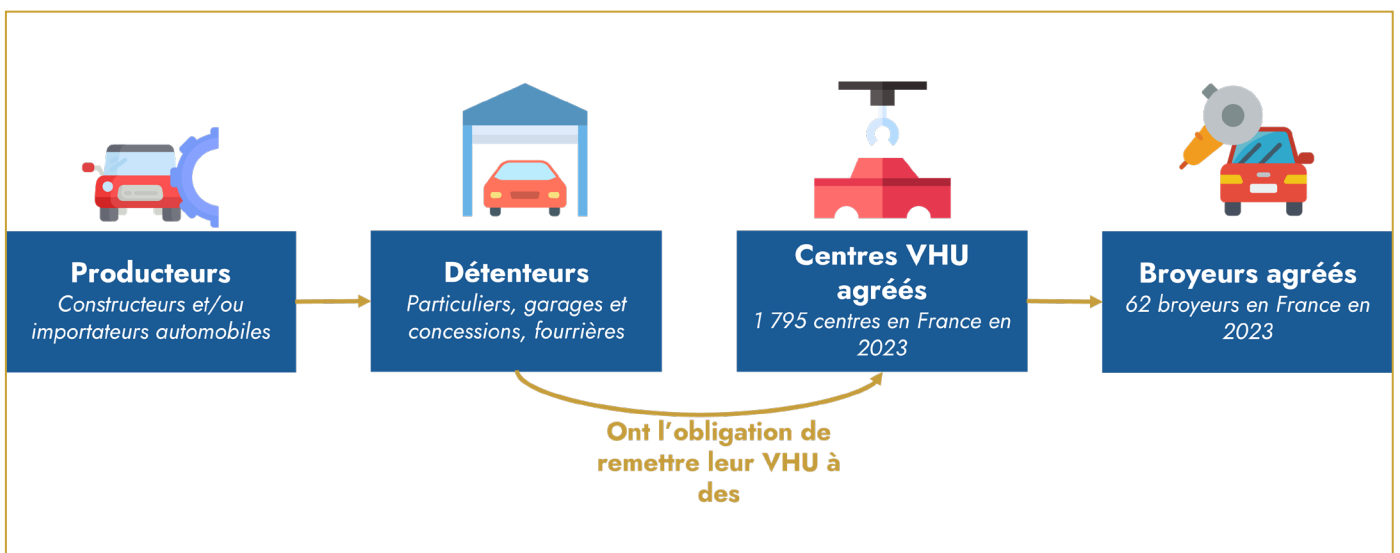
Un réseau de centres VHU agréés permet l'**accueil sans frais des véhicules hors d'usage**, pour effectuer les opérations de **dépollution et démontage**. Les opérateurs de gestion des VHU doivent alors être en **contrat avec un éco-organisme ou un système individuel**. Ainsi l'éco-organisme [Recycler mon véhicule](#) ainsi qu'une vingtaine de [systèmes individuels](#) (créés par des producteurs de véhicules) sont agréés pour la période 2024 - 2029.

La filière VHU a pour objectifs de **gérer la collecte et le traitement** des VHU, mais aussi **lutter contre la filière illégale** et encourager le **réutilisation des pièces détachées** issues de VHU.

Le cahier des charges de la filière fixe pour les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers :

- un objectif indicatif de collecte de 65% en 2024 et 70% en 2028 ;
- un objectif de réutilisation et recyclage (TRR) de 85% ;
- un objectif de réutilisation et valorisation (TRV) de 95%

CHAÎNE D'ACTEURS DE LA FILIÈRE

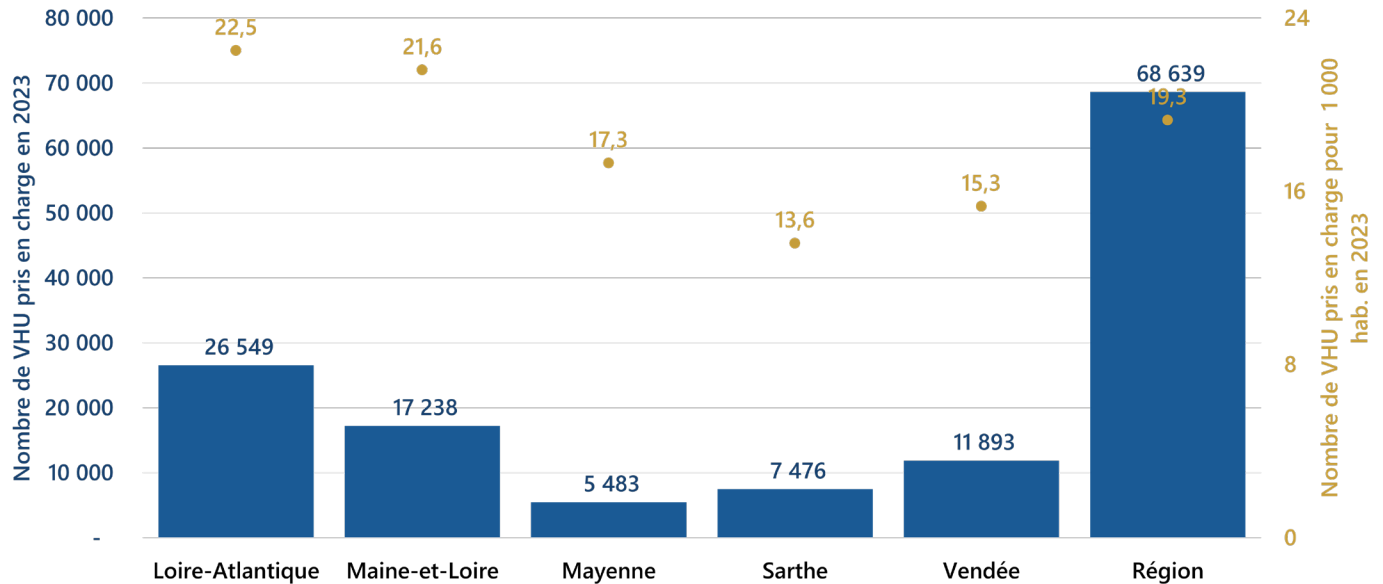


LA FILIÈRE DES VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU)



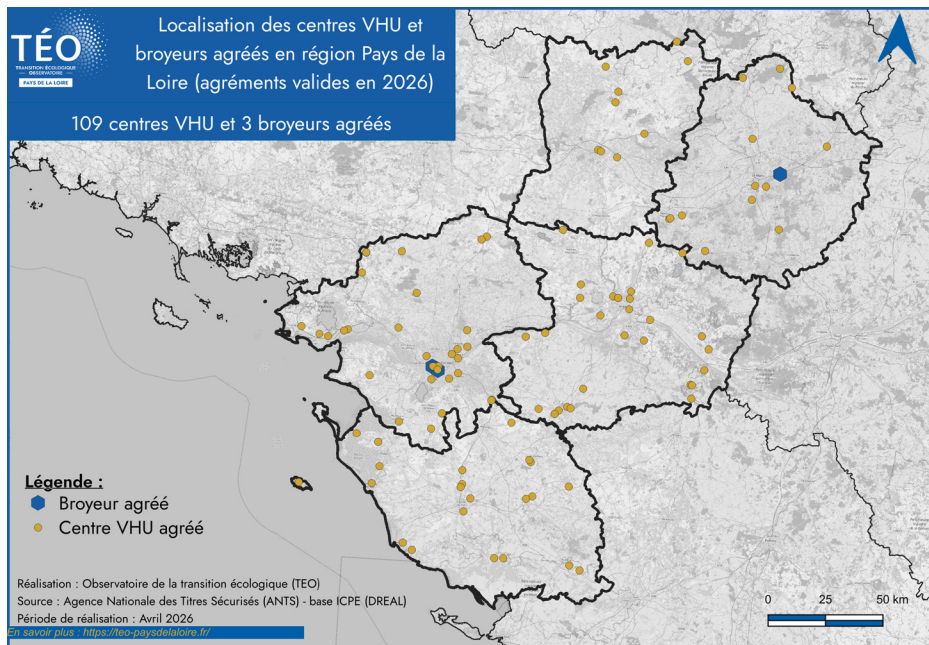
LA COLLECTE DES VHU

En 2023, les centres VHU agréés de la région Pays de la Loire ont pris en charge **68 640 VHU** soit l'équivalent de **79 900 tonnes**. On observe une diminution du nombre de VHU collectés par rapport à 2022 (-8%) et par rapport à 2019 (-41%). Cela peut s'expliquer par la pénurie de certains composants et le contexte d'inflation globale en 2023.



LE TRAITEMENT DES VHU

Une fois collectés par les centres agréés, les VHU sont dépollués et démontés. Les carcasses de VHU sont ensuite acheminées auprès des broyeurs agréés afin d'en extraire les matières restantes.



Contact : dechets@teo-paysdelaloire.fr

En savoir plus :

[ADEME - La filière VHU](#) / [TEO - fiche REP 2022](#) / [TEO - la filière VHU](#) / [TEO - Les filières REP](#)

Icons Credits : flaticon.com - Période de réalisation de la fiche : Avril 2026